



Licenciement et refus des indemnités

Par **didou38**, le **17/08/2011** à **16:20**

Bonjour,

Je souhaite quitter mon emploi pour démarrer autre chose, j'ai demandé a mon employeur une rupture conventionnelle du contrat de travail mais il a bien évidemment refusé car elle ne veut pas me donner d'indemnité.

Je voulais donc savoir si il était possible de passer par un licenciement classique et de refuser les indemnités de licenciement?

Je l'a vois demain matin pour soit négocier ceci soit donner ma démission.

Est il possible d'un commun accord de refuser cette indemnité? ou pas !

Cordialement

Par **P.M.**, le **18/08/2011** à **00:26**

Bonjour,

Un licenciement sans cause réelle et sérieuse est normalement impossible, c'est pour cela que la rupture conventionnelle a été créée...

Je vois mal l'employeur vous licencier en prenant le risque déjà que vous réclamiez vos indemnité car un courrier comme quoi vous y renoncez n'aurait aucune valeur et ensuite que vous contestiez le licenciement puisque abusif...

Par **Ytas**, le **20/08/2011** à **13:27**

A partir du moment où vous voulez partir de votre propre chef, il vous faut démissionner.